



CATALOGUE  
Téléchargeable sur le site  
[www.fdc69.com](http://www.fdc69.com)



# CATALOGUE DE FORMATION 2014

## **FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU RHONE**

1, allée du Levant - 69890 LA TOUR DE SALVAGNY

Tél. 04 78 47 13 33 - Fax 04 78 83 20 65

Service Technique : Tél. 04 78 64 63 71

E-mail : [contact@fdc69.com](mailto:contact@fdc69.com)

Site internet : [www.fdc69.com](http://www.fdc69.com)

Association agréée depuis 1979 au titre de la protection de l'environnement

# SOMMAIRE

# formations 2014

DEVENIR GARDE CHASSE PARTICULIER.....	2
ETRE UN MEMBRE DE BUREAU EFFICACE D'UNE ASSOCIATION DE CHASSE.....	3
SE FORMER AU PIEGEAGE - AGREMENT DE PIEGEUR .....	4
RECYCLAGE EN PIEGEAGE .....	5
REGULATION DES CORVIDES PAR TIR.....	6
RESPONSABLES DE BATTUES niveau 1 .....	7
RESPONSABLES DE BATTUES niveau 2 .....	8
HYGIENE DE LA VENAISON.....	9
CHASSE D'ETE AU GRAND GIBIER ET RENARD .....	10
CONNAISSANCE, REPARATION, INDEMNISATION ET PREVENTION DES DEGATS DE GIBIER SUR LES CULTURES AGRICOLES .....	11
COMPTAGES NOCTURNES DES LIEVRES.....	12
CHASSER A L'ARC.....	13
PREPARATION THEORIQUE ET PRATIQUE A L'EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER.....	14
CHASSE ACCOMPAGNEE.....	15
EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT.....	16
COMMUNIQUER SUR LA CHASSE AVEC LES NON CHASSEURS.....	17
DEVELOPPEMENT DES POPULATIONS DE PETIT GIBIER .....	18
LISTE DES FORMATIONS.....	19
CONDITIONS D'ACCES ET INSCRIPTION.....	20
FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2014.....	3 <sup>e</sup> de couverture

# DEVENIR GARDE - CHASSE PARTICULIER

## OU SE FORMER POUR DISPOSER D'UNE BONNE CONNAISSANCE DE LA LÉGISLATION CYNÉGÉTIQUE

<b>OBJECTIF</b>	Acquérir la formation nécessaire pour remplir les conditions d'aptitude technique exigées pour exercer les fonctions de garde particulier
<b>DATES ET HORAIRES</b>	Les vendredi 17, 31 janvier, et 7 février 2014 de 13 h 30 à 19 h 30 Durée de la formation 18 heures (arrêté ministériel du 30 août 2006).
<b>LIEU</b>	Siège FDCR
<b>PUBLIC</b>	Personne désirant devenir garde particulier ou chasseur désirant se former

## PROGRAMME

### ● 1<sup>er</sup> jour

- Accueil, présentation du programme et document, tour de table
- Connaissances cynégétiques : organisation de la chasse
- Gardes particuliers
- Les bases générales du droit français
- Les institutions judiciaires
- La justice et ses agents
- La procédure pénale
- L'infraction pénale
- Réglementation de la chasse

### ● 2<sup>ème</sup> jour

- Notions d'écologie appliquée à la protection et à la gestion du patrimoine faunique et de ses habitats
- Conditions de régulation des espèces classées nuisibles
- Guide départemental de régulation des espèces classées nuisibles

### ● 3<sup>ème</sup> jour

- La tenue, les prérogatives et limites de compétence du garde chasse particulier
- Le contrôle des contrevenants
- Le procès verbal
- Comportement du garde dans l'exercice de ses fonctions
- Communication et présentation
- Synthèse de la formation



**Nombre de places :**  
30 places maximum

**Formalités d'inscriptions et coût :**  
sur formulaire au prix de **44€** pour les sociétaires des associations de chasse affiliées (prise en charge de la documentation)

#### **Intervenants :**

- Charles JULLIAN, *Directeur de la FDCR*
- Didier DAILLY, *Ingénieur coordinateur du Service Technique de la FDCR*
- François BRIDE, *Technicien supérieur moniteur de piégeage de la FDCR*
- Yves BRAY, *Inspecteur de l'environnement de l'ONCFS*
- Roger OGEARD, *Inspecteur de l'environnement de l'ONCFS*
- Fabrice RIVA, *Président de l'Association des Gardes chasse particuliers du Rhône*



# ETRE UN MEMBRE DE BUREAU EFFICACE D'UNE ASSOCIATION DE CHASSE

## OBJECTIF

Découvrir les besoins de connaissances indispensables pour être un membre efficace et compétent d'une équipe dirigeante d'association de chasse

## DATES ET HORAIRES

le lundi 10 février 2014 de 18 h 30 à 21 h 30

## LIEU

Siège FDCR

## PUBLIC

Chasseur ou membre d'une équipe de dirigeants d'association de chasse.

## PROGRAMME

- Le cas des associations de chasse loi 1901 (organisation, responsabilité, assurance, sécurité, sanctions...) au travers de leurs statuts et règlements intérieurs
- Une fédération départementale des chasseurs : pourquoi faire ? (organisation de la chasse)
- Les interlocuteurs locaux et départementaux des associations de chasse : propriétaires fonciers, exploitants agricoles, collectivités, administrations, associations de chasse spécialisées,...
- La réglementation de la chasse et de la destruction des animaux nuisibles
- Aménagement et protection du territoire de chasse (de la culture à gibier au document d'urbanisme)
- Le planning annuel du responsable de chasse

Avec l'aide de :



### Nombre de places :

30 places maximum

### Formalités d'inscriptions et coût :

GRATUIT aux adhérents de la FDC 69  
(30€ pour les autres chasseurs).

### Intervenants :

- Membre du conseil d'administration de la FDC
- Charles JULLIAN, *Directeur de la FDCR*
- Didier DAILLY, *Ingénieur coordinateur du Service Technique de la FDCR*
- François BRIDE, *Technicien supérieur de la FDCR*
- Antoine HERRMANN, *Technicien de la FDCR*

# SE FORMER AU PIÉGEAGE

## AGREMENT DE PIÉGEUR

### OBJECTIF

Acquérir la formation obligatoire en vue de l'obtention de l'agrément de piégeur en vertu de l'arrêté ministériel du 13 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 29 janvier 2007.

### DATES ET HORAIRES

Les samedi 15 et 22 février 2014 ou les vendredi 5 et 12 décembre 2014 de 9h à 18h - Durée de la formation 16 heures (arrêté ministériel).

### LIEU

Siège FDCR

### PUBLIC

Personne désirant utiliser tous types de pièges.

## PROGRAMME

(2 journées)

### ● 1<sup>er</sup> jour

- 9h00 La réglementation du piégeage.
- 10h00 Connaissance des différents types de pièges et des conditions d'utilisation - Droits et devoirs du piégeur.
- 12h00 Déjeuner
- 13h15 Connaissance des mesures propres à diminuer les souffrances des animaux capturés.
- 14h15 Présentation des espèces recherchées.

### ● 2<sup>ème</sup> jour

- 9h00 Manipulation des pièges et application des connaissances.
- 12h00 Déjeuner
- 13h30 Test de contrôle des connaissances.
- 16h00 Projection d'un film sur le piégeage.



### Nombre de places :

30 par session

### Formalités d'inscriptions et coût :

sur formulaire au prix de **60€** pour les adhérents territoriaux (*correspondant au prix du repas et à la documentation remise*). Pour les candidats libres, joindre la copie du permis de chasser.

### Intervenants :

- François BRIDE ou Antoine HERRMANN, Moniteurs de piégeage de la FDCR
- Roger OGEARD, Moniteur de piégeage de l'ONCFS
- L'Association Départementale des Piégeurs Agréés du Rhône

# RECYCLAGE EN PIÈGEAGE

<b>OBJECTIF</b>	Réactualiser ses connaissances théoriques et pratiques
<b>DATES ET HORAIRES</b>	Le samedi 1 <sup>er</sup> mars 2014 de 9 h à 12 h 30 ou de 14 h à 17 h 30 (en fonction du nombre d'inscrits).
<b>LIEU</b>	Siège FDCR
<b>PUBLIC</b>	Piégeurs agréés

## PROGRAMME

### ● 1 demi-journée matin ou après-midi

- 9h00 : Accueil des participants
- 9h15 : Présentation de la formation
- 9h30 : Rappel de la réglementation en vigueur
- 10h30 : Présentation de l'Association Départementale des Piégeurs Agréés du Rhône
- 10h45 : Présentation de différents types de pièges et leur utilisation
- 12h30 : Conclusion

### ou

- 14h00 : Accueil des participants
- 14h15 : Présentation de la formation
- 14h30 : Rappel de la réglementation en vigueur
- 15h30 : Présentation de l'Association Départementale des Piégeurs Agréés du Rhône
- 15h45 : Présentation de différents types de pièges et leur utilisation
- 17h30 : Conclusion



**Nombre de places :**  
30 par session

**Formalités d'inscriptions et coût :**  
sur formulaire, gratuit

### **Intervenants :**

- François BRIDE ou Antoine HERRMANN, *Moniteurs de piégeage de la FDCR*
- Roger OGEARD, *Moniteur de piégeage de l'ONCFS*
- *L'Association Départementale des Piégeurs Agréés du Rhône*

# REGULATION DES CORVIDES PAR TIR

<b>OBJECTIF</b>	Initier les participants à une méthode efficace de régulation des corvidés par tir
<b>DATES ET HORAIRES</b>	Mercredi 19 mars 2014 de 9 h à 17 h
<b>LIEU</b>	Siège de la FDCR
<b>PUBLIC</b>	Chasseurs désirant réguler les corvidés.

**NOUVEAU**

## PROGRAMME

### **Cadre réglementaire et rappel législatif**

- Périodes
- Modalités de chasse et de destruction
- Moyens autorisés
- Les espèces concernées

### **Présentation de la méthode**

- Matériel nécessaire
- Conseils pour une bonne efficacité
- Conseils de sécurité

### **Retour d'expérience**



### **Nombre de places :**

30 par session

### **Formalités d'inscriptions et coût :**

sur formulaire au prix de **30€** (correspondant au prix du repas et à la documentation remise).

### **Intervenants :**

- Charles JULLIAN, *Directeur de la FDCR*
- François BRIDE ou Antoine HERRMANN, *du Service Technique de la FDCR*
- *Chasseurs pratiquants ce mode de régulation*

# RESPONSABLES DE BATTUES

## NIVEAU 1

Avec la participation

**GRANDLYON**  
chasseurs alpins

### OBJECTIF

Se former à la sécurité en battue. **RAPPEL : Attention très important - Règlementation SDGC** : Obligation d'organiser les battues par une personne ayant été formée à cet effet (1<sup>er</sup> juillet 2013).

### DATES ET HORAIRES

1 journée au choix des dates suivantes. Lundi 30 juin, lundi 7 juillet, samedi 19 juillet, mercredi 10 septembre 2014 de 8h à 17h15. **Limitation à 3 personnes par association et par date.**

### LIEU

Stand de la Roche à Saint Andréol le Château.

### PUBLIC

Personne désirant encadrer des battues en tant qu'organisateur, chef de ligne ou simple chasseur souhaitant améliorer ses connaissances en matière de sécurité et d'organisation de la chasse avec priorité donnée aux associations n'ayant personne de formé.

## PROGRAMME

*Présentation des participants et des associations qui organisent cette journée sous la responsabilité de la FDCR.*

*Présentation du site et du partenariat avec le club du SCI de la Roche.*

*Présentation du contenu du dossier remis aux participants.*

### ● **En salle :**

*Les règles générales d'organisation de battues par le service technique FDCR.*

*Accidents de chasse et données balistiques par l'Association Rhodanienne des Chasseurs de Grand Gibier.*

*Les responsabilités en cas d'accident de chasse. Exemples et commentaires de jurisprudence par le Lieutenant de Louveterie et l'Association des Gardes Chasse Particuliers du Rhône.*

● **Sur le terrain :** (Encadrement assuré par un chargé de formation de la FDCR à l'examen du permis de chasser et un conducteur de chien de sang).

1<sup>er</sup> atelier : Exposé sur les armes, législation et balistique.

2<sup>e</sup> atelier : Présentation du sanglier courant chasse aménagé par la FDCR dans le cadre des épreuves pratiques de l'examen du permis de chasser, respect de l'angle de tir de 30°.

3<sup>e</sup> atelier : Exposé sur le terrain sur la conduite à tenir pour l'organisation des battues.

*Que faire en cas d'animal blessé ?*

formation.

### ● **Bilan débat sur :**

Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique. Bilan critique de la journée - fiche d'appréciation

Remise d'une attestation de formation.

**Nombre de places :** 40 places maximum.

**Au regard des contraintes du SDGC, priorité sera donnée aux territoires ayant peu de chasseurs formés. Veillez à inscrire des personnes qui sont disponibles toute la saison de chasse pour l'encadrement de vos battues sur votre territoire .**

### **Formalités d'inscriptions et coût :**

inscription préalable sur formulaire au prix de **30€** pour les adhérents territoriaux correspondant pour l'essentiel au prix du repas et aux frais de documentation.

### **Intervenants :**

- Charles JULLIAN, Directeur de la FDCR
- Didier DAILLY, Ingénieur coordinateur du Service Technique de la FDCR
- François BRIDE, Technicien supérieur de la FDCR
- Michel ROUSSET lieutenant de louveterie du Rhône
- Jean-Michel CHEVALLIER ou Philippe PERCIOT à l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier du Rhône
- Christian SALLES, ancien formateur permis de chasser
- Claude JACQUET, Conducteur de chien de sang
- Roger OGEARD de l'ONCFS chargé des missions sécurité à la chasse
- Fabrice RIVA Président de l'association Départementale des Gardes Particuliers du Rhône



# RESPONSABLES DE BATTUES

## NIVEAU 2

**NOUVEAU**

<b>OBJECTIF</b>	Compléter sa formation de responsable de battue par des connaissances techniques et juridiques
<b>DATES ET HORAIRES</b>	1 soirée de 18h30 à 21h au choix des 2 dates suivantes : Jeudi 12 juin ou jeudi 11 septembre 2014
<b>LIEU</b>	Siège fédéral
<b>PUBLIC</b>	Personne désirant approfondir ses connaissances d'organisateur de battues ayant déjà suivi la formation de niveau 1 (prioritairement entre 1998 et 2005). <b>Limitation à 2 personnes par association et par date</b>

## PROGRAMME

● **Ce programme est encadré par des textes réglementaires.**

- Présentation des participants qui organisent cette soirée sous la responsabilité de la FDCR
- Présentation du contenu du dossier remis aux participants (Cadre Technique)
- Tour de table sur sa pratique de responsable de battue, ses difficultés, ses questions, ses attentes. (Cadre Technique)
- La nouvelle réglementation sur les armes du décret du 6/09/2013 (Christian SALLES)
- En cas d'accident de chasse en battue : la procédure appliquée et mesures prises par un officier de police judiciaire (Gendarmerie)
- Comment peut être mise en cause la responsabilité pénale et civile de l'organisateur de battue par les différents acteurs du dossier (victimes, auteurs, ...)  
(Charles JULLIAN Directeur de la FDCR)
- En perspective du futur SDGC du 01/07/2018, quelles mesures réglementaires liées à la sécurité pourraient être prévues ou modifiées (Cadre Technique)
- Sensibilisation aux premiers soins ou réflexes en cas de problèmes urgents en zone rurale (Patrick VERNAY)
- Bilan critique de la soirée - fiche d'appréciation
- Remise d'une attestation de formation.



**Nombre de places :**

50 places maximum.

**Formalités d'inscriptions et coût :**

inscription préalable sur formulaire au prix de **15€** pour les adhérents territoriaux correspondant aux frais de documentation et intervenants extérieurs

**Intervenants :**

- Charles JULLIAN, Directeur de la FDC 69 pour la responsabilité pénale et civile de l'organisateur de battue
- Un cadre technique de la FDCR pour l'animation globale
- Christian SALLES pour la nouvelle réglementation sur les armes
- Un militaire de la gendarmerie ayant des compétences de police judiciaire pour la procédure appliquée en cas d'accident de chasse en battue
- Patrick VERNAY, pompier pour les premiers soins

# HYGIENE DE LA VENAISON

<b>OBJECTIF</b>	S'informer et former les responsables cynégétiques locaux sur la réglementation européenne en matière de suivi sanitaire de la venaison
<b>DATES ET HORAIRES</b>	Le mercredi 21 mai 2014 de 19h à 22h30. Le lundi 16 juin 2014 de 19h à 22h30.
<b>LIEU</b>	Siège FDCR
<b>PUBLIC</b>	Tout chasseur

## PROGRAMME

- 19h00 : Accueil des participants
- 19h15 : Présentation de la formation
- 19h30 : Principaux points relatifs à l'hygiène  
Hygiène pour la cession du gibier sauvage  
Réglementation  
Modalités de commercialisation
- 20h30 : Notions d'anatomie et de pathologie  
- Organes sains et carcasse saine  
- Organes anormaux et carcasse anormale  
- Conduite à tenir
- 21h30 : Technique d'éviscération
- 22h00 : Techniques de prélèvement dans le cadre de la recherche des larves de trichine.
- 22h30 : Conclusion



### Nombre de places :

50 par session

### Formalités d'inscriptions et coût :

sur formulaire, **17 €** (coût documentation).

### Intervenants :

- François BRIDE, *Technicien supérieur de la FDCR* ou Jérôme BERRUYER, *Technicien de la FDCR*

- Jean Michel CHEVALLIER de l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier du Rhône

# CHASSE D'ÉTÉ AU GRAND GIBIER ET RENARD

<b>OBJECTIF</b>	Se former aux chasses d'été et acquérir une meilleure connaissance de la biologie des espèces concernées
<b>DATES ET HORAIRES</b>	Le Mercredi 28 mai 2014 de 19h à 21h30
<b>LIEU</b>	Local de la chasse de LETRA, stade bouliste
<b>PUBLIC</b>	Tout chasseur titulaire du permis de chasser



SOURCE : BERNARD BELLON

## PROGRAMME

- 19h00 : Accueil des participants
- 19h15 : Pratiques cynégétiques au regard de la biologie des espèces chevreuil, sanglier et renard
- 19h30 : La réglementation en vigueur
- 20h00 : Les aspects pratiques du tir d'été
- 20h20 : Aperçu des modalités relatives à la chasse à l'arc
- 20h30 : La recherche des animaux blessés
- 21h00 : Conclusion

**Nombre de places :**  
30 par session

**Formalités d'inscriptions et coût :**  
sur formulaire, gratuit

**Intervenants :**  
- Didier DAILLY, *Ingénieur coordinateur du Service Technique de la FDCR*  
- Roland WOERNER *des archers de Saint Hubert*

# CONNAISSANCE, REPARATION, INDEMNISATION ET PREVENTION DES DEGATS DE GIBIER SUR LES CULTURES AGRICOLES

**OBJECTIF** Connaître, identifier, prévenir, indemniser les dégâts causés par la faune sauvage et former les associations de chasse du Rhône et les agriculteurs concernés à la protection des cultures par la pose de matériel adapté dans de bonnes conditions pour prévenir les dégâts de grand gibier.

**DATES ET HORAIRES** Mercredi 28 Mai 2014 de 14h à 17h

**LIEU** Siège social de la FDCR

**PUBLIC** Membres des associations de chasse du Rhône affiliées à la FDCR souhaitant s'investir dans la protection des cultures et agriculteurs des massifs de gestion "sanglier".

## PROGRAMME

- Type de dégâts et identification des auteurs parmi les espèces de la faune sauvage.
- Indemnisation des dégâts de grand gibier dans le Rhône.
- Les principales méthodes de prévention efficace des dégâts (chasse d'été, cultures de dissuasion, agrainage, piégeage et clôtures ....).
- Tout sur des clôtures électriques efficaces : Présentation des différents électrificateurs, conducteurs (fil, câble...) et autres matériaux nécessaires (batteries, piquets, enrouleurs, isolateurs...), mise en place d'une clôture électrique (prise de terre, hauteur des fils, mise en service du poste électrificateur, entretien du terrain...), contrôle d'efficacité par testeur de ligne, dépôt fédéral de matériel de Létra.
- Aides financières particulières à la réparation ou la prévention des dégâts. Réparation des cultures agricoles.



### Nombre de places :

30 places

### Formalités d'inscriptions et coût :

Inscription auprès de la FDCR,  
Gratuit pour les adhérents et exploitants agricoles

### Intervenants :

- François BRIDE, *Technicien supérieur de la FDCR* ou Jérôme BERRUYER, *Technicien de la FDCR*

- M. HERBIN des ETS HERBIN

# COMPTAGES NOCTURNES DES LIEVRES

## OBJECTIF

- Former les associations à des missions techniques de manière autonome.
- Savoir réaliser un suivi de la population de Lièvre sur d'autres territoires que ceux retenus dans le cadre du suivi départemental par unité de gestion.
- Obtenir l'agrément par arrêté préfectoral pour l'utilisation des sources lumineuses pour les recensements de faune sauvage.

## DATES ET HORAIRES

du 15 août au 1<sup>er</sup> octobre 2014 de 19 heures à 1 heure du matin  
*soit 6 heures réparties en 1 heure 30 de formation théorique et 4 heures 30 de formation pratique.*

## LIEU

Sur les territoires des communes concernées

## PUBLIC

Présidents, membres des conseils d'administration, gardes particuliers assermentés et adhérents des associations de chasse affiliées à la FDCR.

## PROGRAMME

### ● **Présentation du protocole des comptages nocturnes selon le protocole ONCFS :**

- Dates
- Principes
- Circuit
- Matériel
- Sécurité
- Encadrement législatif
- Contrôle
- Rendu des résultats
- Assurance



SOURCE : FRC POITOU CHARENTE, N. RAINARD

### **Nombre de places :**

Quatre chasseurs par soirée sachant que le comptage concerne trois communes donc chaque association de chasse doit présenter quatre chasseurs.

### **Formalités d'inscriptions et coût :**

Inscription auprès du service technique de la FDCR, dans le cadre d'un projet de suivi concernant minimum trois associations communales différentes.  
Gratuit pour les adhérents

### **Intervenant :**

- Jérôme BERRUYER, *Technicien de la FDCR*

# CHASSER A L'ARC

<b>OBJECTIF</b>	Pratiquer la chasse à l'arc
<b>DATES ET HORAIRES</b>	S'adresser à la Fédération Régionale des Chasseurs au 04 77 20 81 76
<b>PUBLIC</b>	Titulaire du permis de chasser ou accompagnateur de chasse accompagnée

## PROGRAMME

La formation qui doit conduire à l'acquisition des connaissances pratiques permettant au chasseur à l'arc de manipuler et d'utiliser un arc de chasse dans des conditions de sécurité optimales est délivrée au cours d'une journée, selon le programme suivant (orientations générales) :

### ● **Théorie**

1. Nomenclature
2. Définitions particulières
3. Choix du matériel employé à la chasse
4. Tir instinctif et tir en viseur
5. Anatomie et zone vitale à atteindre
6. Procédés de chasse
7. Législation
8. Sécurité

### ● **Pratique**

- Mise en pratique des apprentissages théoriques



SOURCE : F. BOUDDOT

### **Nombre de places :**

30 par session

### **Formalités d'inscriptions et coût :**

Sur CERFA N° 10804\*03 (téléchargeable sur le site [www.chasserhonealpes.com](http://www.chasserhonealpes.com)) au prix de **20€**

### **Intervenant :**

- Fédération Régionale des Chasseurs de Rhône-Alpes (FRC RA)  
Maison de la Chasse et de la Nature  
10 impasse Saint Exupéry  
42160 ANDREZIEUX BOUTHEON  
Tél. : 04 77 20 81 76  
[frkra@wanadoo.fr](mailto:frkra@wanadoo.fr)

# PREPARATION THEORIQUE ET PRATIQUE A L'EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER

<b>OBJECTIF</b>	Acquérir la formation obligatoire en vue de l'obtention du permis de chasser
<b>DATES ET HORAIRES</b>	Les dates de ces formations sont communiquées aux candidats avec les formulaires d'inscriptions. Les formations et les examens ont lieu toute l'année, il est souhaitable que les candidats s'inscrivent en début d'année.
<b>LIEU</b>	Stand de tir de la Roche à Saint Andéol le Château pour les formations et les examens.
<b>PUBLIC</b>	Les candidats doivent être âgé de 15 ans révolus pour s'inscrire à l'examen du permis de chasser ( <i>mais ne pourront chasser qu'à l'âge de 16 ans</i> ).

## PROGRAMME

### 1 demi-journée

La demi-journée de formation est suivie de l'examen dans un délai court.

#### ● **Partie théorique :**

La première partie de la formation est basée sur la connaissance des armes et de la balistique.

La seconde partie de la formation est consacrée aux différentes questions de l'examen théorique.

#### ● **Partie pratique :**

La formation pratique du permis de chasser comporte 4 étapes :

- Une partie de chasse fictive.
- Une épreuve de transport, démontage et rangement d'une arme de chasse
- Une épreuve de tir réel.
- Du tir à arme rayée.

La FDCR apporte son concours à l'inspecteur du permis de chasser pour les épreuves de l'examen.



#### **Formalités d'inscriptions et coût :**

Sur formulaire spécifique à demander à la FDCR au 04 78 47 13 33 au prix de **70€** pour les formations (incluant livre et DVD) et **46€** pour les examens et la délivrance du volet permanent du permis de chasser.

#### **Intervenants :**

Personnels techniques de la FDCR, formateurs bénévoles et agent de l'ONCFS

Toutes les questions de l'examen sont en ligne sur [www.chasseurdefrance.com](http://www.chasseurdefrance.com)

# CHASSE ACCOMPAGNEE

<b>OBJECTIF</b>	Acquérir la formation obligatoire en vue de l'obtention du permis de chasser accompagné
<b>DATES ET HORAIRES</b>	Mercredi 4 juin ou samedi 30 août 2014 - Durée : 2 heures
<b>LIEU</b>	Stand de tir de la Roche à Saint Andéol le Château
<b>PUBLIC</b>	Toute personne voulant découvrir la pratique de la chasse

## PROGRAMME

- **Ce programme est encadré par des textes réglementaires.**
- Simulation d'une partie de chasse au petit gibier en respectant toutes les règles de sécurité lors du tir, des franchissements d'obstacles et des déplacements.
- Simulation d'une partie de chasse au grand gibier en respectant toutes les règles de sécurité lors de la prise du poste, du tir en respectant l'angle de sécurité et lors des déplacements.
- Position de l'accompagnateur.
- Délivrance d'une attestation de formation valable 1 an.



### Conditions :

Les candidats doivent être âgés de 14,5 ans révolus pour s'inscrire à la formation chasse accompagnée (mais ne pourront chasser accompagné qu'à l'âge de 15 ans)

### Formalités d'inscriptions et coût :

Formulaire spécifique à demander à la FDCR au 04 78 47 13 33 (gratuit)

### Intervenants :

- Personnels techniques de la FDCR, formateurs bénévoles



# EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

## OBJECTIFS

- Susciter l'envie de découvrir la faune sauvage et ses habitats ainsi que les différentes relations avec les activités humaines, dans un souci permanent de conservation durable des richesses naturelles.
- Permettre aux chasseurs de faire profiter de leur savoir faunistique et floristique ainsi que de transmettre notre passion pour la nature.

## DATES ET HORAIRES

Toute l'année

## LIEU

Dans toutes les communes du Département

## PUBLIC

Cycles 2, 3, collège et lycée

## PROGRAMME

La Fédération des Chasseurs du Rhône traite de tous les thèmes liés à la faune sauvage et ses milieux :

- les traces et indices de présence animale,
- la découverte d'un écosystème (la haie, le milieu forestier, les zones humides...),
- l'étude d'une espèce ou d'un groupe d'espèces,
- les logiques d'acteurs,
- etc...

Contrairement à de nombreuses associations, nous ne proposons pas d'interventions « clef en main » mais adaptons nos séquences d'intervention en fonction de chaque demande et surtout de chaque lieu d'intervention.

Ces interventions en milieu scolaire peuvent être réalisées de manière ponctuelle (une demi-journée, une journée), ou inscrites dans un cycle de deux ou trois demi-journées étalées dans le temps.

### Formalités de réalisation :

Comment réaliser des actions d'Education à l'Environnement dans l'école de votre commune en partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs ?

Prendre contact avec le technicien en charge du dossier éducation à l'environnement à la FDCR afin de recevoir un programme des actions proposées par la Fédération et de pouvoir le présenter à l'école de votre commune dans le but de susciter une envie de la part des enseignants.

Ensuite, la Fédération des chasseurs prend contact avec l'école pour définir le thème, les objectifs pédagogiques, le contenu de ou des interventions...

Intervention(s) réalisée(s) en partenariat avec l'association de chasse.

### Intervenants :

- Jérôme BERRUYER ou Antoine HERRMANN, *Techniciens de la FDCR*

### Financement :

Ces animations sont réalisées grâce à divers financeurs (Conseil Général, Grand Lyon, EPCI, communes, MRE, FDCR...) qui prennent à leur charge le coût des interventions afin que les animations soient accessibles à toutes les écoles.

# COMMUNIQUER SUR LA CHASSE AVEC LES NON CHASSEURS

## OBJECTIFS

- Expliquer et faire découvrir la chasse aux autres usagers de la nature, aux élus municipaux et à tous les non chasseurs.
- Organiser une manifestation sur le thème de la chasse (expo, fête de la chasse, sortie terrain).
- Transmettre une bonne image de la chasse.

## DATES ET HORAIRES

Le jeudi 26 juin 2014 de 18h30 à 21h30

## LIEU

Siège FDCR

## PUBLIC

Présidents, membres des conseils d'administration des associations de chasse affiliées à la FDCR

## PROGRAMME

- Organisation et mise en place d'un stand sur le thème de la chasse (matériels, outils de communication).
- Les chasseurs et l'école, comment organiser une sortie nature avec l'école de votre village ?
- Rencontres sur votre territoire de chasse avec les non chasseurs.
- Réservation du matériel pour forum des associations avec la FDCR.
- La chasse et la presse (communication locale et départementale).



### Nombres de places :

30 par session

### Formalités d'inscriptions et coût :

sur formulaire, gratuit

### Intervenants :

- Charles JULLIAN, *Directeur de la FDCR*
- Antoine HERRMANN, *Technicien de la FDCR*

# DEVELOPPEMENT DES POPULATIONS DE PETIT GIBIER

**OBJECTIFS** Connaître les principales techniques de développement du petit gibier par l'aménagement du territoire, la gestion des habitats et la gestion des espèces

**DATES ET HORAIRES** Vendredi 10 octobre 2014 de 9 h à 18 h

**LIEU** Siège FDCR

**PUBLIC** Responsables associatifs cynégétiques, gardes particuliers, chasseurs

## PROGRAMME

- Chasse, gibier et biodiversité en introduction.
- La biologie et la situation des espèces de petit gibier sédentaire dans le département du Rhône.
- Les milieux naturels, agricoles et forestiers dans le département du Rhône et les besoins du gibier en terme d'habitat au travers de la répartition actuelle des espèces cibles.
- Les principes d'aménagements pour le petit gibier pour améliorer les habitats : Les outils financiers, contractuels et juridiques permettant d'améliorer ou maintenir les habitats.
- Les outils de gestion des espèces de petit gibier en lien avec la dynamique des populations et les modes de chasse.

Avec l'aide de :



**Nombres de places :**  
30 par session

**Formalités d'inscriptions et coût :**  
sur formulaire, **27€** correspondant au prix du repas et documentation remise

**Intervenants :**

- Gérard PLASSARD, *Président de la commission petit gibier*
- Charles JULLIAN, *Directeur de la FDCR*
- Didier DAILLY, *Ingénieur coordinateur du service technique*
- Antoine HERRMANN, *Technicien de la FDCR*
- Bruno DEGRANGE, *Technicien de la FDCR*
- Jérôme BERRUYER, *Technicien de la FDCR*
- ACCA de Chaponnay

# LISTE DES FORMATIONS

INTITULÉ DE LA FORMATION	DATES				Coût
Devenir garde-chasse particulier	Les Vendredi 17, 31 janvier et 7 février 2014 de 13h30 à 19h30				44€
Etre un membre de bureau efficace d'une association de chasse	Lundi 10 février 2014 de 18h à 22h				Gratuit (adhérents) 30€ (pour les autres)
Se former au Piégeage Agrément piégeur	Les Samedi 15 et 22 février 2014 de 9h à 18h	Les vendredi 5 et 12 décembre 2014 de 9h à 18h			60€
Recyclage en piégeage	Samedi 1 <sup>er</sup> mars 2014 de 9h à 12h30 <b>OU</b> de 14h à 17h30				gratuit
Régulation des corvidés par tir <b>NOUVEAU</b>	Mercredi 19 mars 2014 de 9h à 17h				30€
Responsable de battue Niveau 1	Lundi 30 juin 2014 de 8h à 17h15	Lundi 7 juillet 2014 de 8h à 17h15	Samedi 19 juillet 2014 de 8h à 17h15	Mercredi 10 septembre 2014 de 8h à 17h15	30€
Responsable de battue Niveau 2 <b>NOUVEAU</b>	Jeudi 12 juin 2014 De 18h30 à 21h		Jeudi 11 septembre 2014 de 18h30 à 21h		15€
Hygiène de la venaison	Mercredi 21 mai 2014 de 19h à 22h30		Lundi 16 juin 2014 de 19h à 22h30		17€
Chasse d'été au grand gibier et renard	le mercredi 28 mai 2014 de 19h à 21h30				gratuit
Connaissance, réparation, indemnisation et prévention des dégâts de gibier sur les cultures agricoles	mercredi 28 mai 2014 de 14h à 17h				gratuit
Comptage nocturne des lièvres	<i>A définir avec les associations de chasse intéressées</i>				gratuit
Communiquer sur la chasse avec les non chasseurs	Jeudi 26 juin 2014 de 18h30 à 21h30				gratuit
Développement des populations de petit gibier	Vendredi 10 octobre 2014 de 9h à 18h				27€

*Rappel* : Le coût de la formation correspond à la prise en charge de la documentation et du (ou des) repas pour les stages en journée.

*Inscription préalable obligatoire accompagnée du règlement s'il y a lieu.*

# CONDITIONS D'ACCES ET INSCRIPTION

Les formations constituent des missions de service public organisées par la Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône.

Elles sont destinées aux candidats à l'examen du permis de chasser, candidats à l'agrément de piégeage, chasseurs, ainsi qu'aux adhérents territoriaux à jour de leur cotisation. D'autres publics peuvent être admis à participer après autorisation de la Fédération.

Plusieurs formations sont animées en partenariat avec les associations départementales de chasse spécialisées.

L'accès à un stage doit faire l'objet **d'une inscription préalable obligatoire** à l'aide du bulletin situé au recto de cette page ou disponible auprès de la Fédération ainsi que sur Internet ([www.fdc69.com](http://www.fdc69.com)) et **au plus tard 15 jours avant la date choisie.**

**Un bulletin d'inscription et un chèque par candidat et par formation sont demandés.**

**Après la date de formation, aucune inscription ne pourra être remboursée.**

La formation pédagogique est gratuite, seule une participation est exigée afin de contribuer aux frais de documentation remise à l'issue de chaque formation ainsi que parfois aux repas.

La Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône se réserve le droit d'annuler une formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Une convocation individuelle parviendra directement aux personnes inscrites afin de valider leur inscription ou les informer, le cas échéant, de l'annulation de la formation.

# FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2014

**A photocopier**

Nom - Prénom		
Date et lieu de naissance		
Adresse - Code Postal - Ville		
Téléphone		
Adresse mail		
Association de chasse de		N° Adhérent : <b>690</b> . . .

INTITULÉ DE LA FORMATION	DATE	COÛT

*Pour les formations comportant plusieurs sessions, vous pouvez mettre plusieurs dates dans votre ordre de préférence.*

**Pour les formations suivantes : Chasse à l'arc, Préparation à l'examen du permis de chasser, Chasse accompagnée et Education à l'environnement, merci de contacter la FDCR au 04 78 47 13 33 afin d'obtenir un formulaire d'inscription officiel.**

*Liste des formations et Conditions d'inscription, voir page 19 et 20*

A....., le ..... 2014

**Signature du Président de l'association (obligatoire) :**

Signature du Candidat :

**ATTENTION : 1 bulletin et 1 chèque par candidat et par formation (suivi administratif et comptable)**

**Bulletin d'inscription, accompagné du chèque à l'ordre de la FDCR, à retourner à :**  
Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône, 1, allée du Levant - 69890 LA TOUR DE SALVAGNY

-----▶  
**ACCUSÉ DE RECEPTION D'INSCRIPTION - FORMATION 2014**

est inscrit à la formation ..... et recevra une convocation en temps utiles (*cependant, la Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône se réserve le droit d'annuler une formation si le nombre d'inscrits est insuffisant*).

n'est pas inscrit à la formation ..... pour la raison suivante :

Formation complète

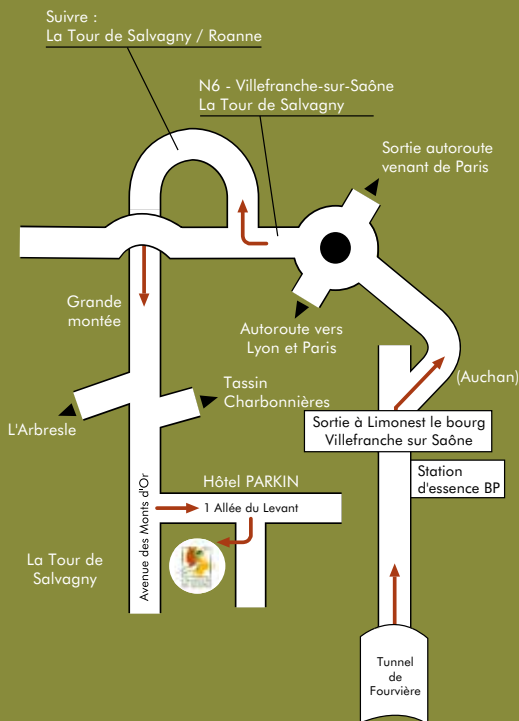
Autre : .....

*Merci de compléter cette partie*

Mme, Melle, M. ....

Domicilié .....

.....



## FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU RHONE

1, allée du Levant - 69890 LA TOUR DE SALVAGNY

Tél. 04 78 47 13 33 - Fax 04 78 83 20 65

Service Technique : Tél. 04 78 64 63 71

E-mail : [contact@fdc69.com](mailto:contact@fdc69.com)

Site internet : [www.fdc69.com](http://www.fdc69.com)

Association agréée depuis 1979 au titre de la protection de l'environnement